

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 1002

Artikel: Aviation militaire : les risques du looping
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020403>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

(ag) Acheter des Mirages-5 plutôt que des F-18, commander des avions français, donc européens plutôt que des chasseurs américains n'offrirait que des avantages, nous dit-on.

On les obtiendrait à moindre coût, économie. La dépense permettrait un double achat: les Mirages d'une part et pour le prix, en plus, en prime, une bonne volonté française au moment d'une négociation difficile avec la Communauté européenne. Quelque 10 milliards de francs français, ça compte pour un pays dont la balance commerciale est chroniquement déficitaire, l'industrie d'armement en recul sensible, et la société Dassault en difficulté.

AVIATION MILITAIRE

Les risques du looping

Dans l'hypothèse où ces avions, comme ceux qui les ont précédés, ne serviront à rien, c'est-à-dire qu'ils ne seront pas engagés, qu'ils aient au moins l'utilité d'un bon atout diplomatique. Quand les armes sont au fourreau, la diplomatie est reine. Ayons donc la diplomatie de nos francs suisses! Tel fut le commentaire.

Ce calcul est de bon maquignon, à une condition: c'est qu'il faudra inéluctablement acheter. Certes les évaluations de l'appareil français permettront de maintenir la pression, de discuter les prix, et surtout de tenir un calendrier qui coïncide avec l'évolution de la négociation européenne, mais au bout du compte il faudra y passer. La France ne lâchera pas son os. Dès maintenant, consolation pour les militaires, le parlement, qui rêvait de moratoire, à la carte forcée. C'est peut-être une habileté supplémentaire.

Mais un marchandage où le vendeur sait que l'acheteur ne pourra pas dire «non» est périlleux. L'incontestable habileté est aussi vulnérabilité.

LE GÉANT JAUNE ADAPTE SES TARIFS

La peur du rouge

(pi) Les PTT risquent, financièrement parlant, de ne plus être une bonne affaire. Les bénéfices s'amenuisent et les versements à la caisse fédérale vont en diminuant. Raison pour laquelle des augmentations tarifaires ont été décidées par le conseil d'administration, puis approuvées la semaine dernière par le Conseil fédéral. Ainsi, la régie devrait se maintenir dans les chiffres noirs et continuer à dégager un bénéfice. Il vaut pourtant la peine de se pencher de plus près sur les mesures qui entreront en vigueur le 1^{er} février prochain, ainsi que sur certaines tâches qui coûtent cher à la poste.

Juste mais brutal

On le sait, dès l'année prochaine le client choisira, en collant un timbre de 50 ou de 80 centimes, de la rapidité d'acheminement de sa lettre. A l'heure actuelle, c'est le contenu (tarif plus avantageux pour les imprimés) qui dicte le prix. Sur le principe, la suppression de cette distinction a la logique pour elle: le travail est en effet le même pour distribuer une circulaire ou une lettre. Et sont plus onéreux les envois qui doivent être traités de nuit. Les PTT espèrent ainsi que la proportion d'objets à trier en dehors des heures normales de travail passera de 66% aujourd'hui à 25% à l'avenir. On peut pourtant s'interroger sur les prévisions de la régie qui estime que sur les 1253 millions de lettres qui seront envoyées en 1991, seules 495 millions seront affranchies à 80 centimes... On imagine que peu de particuliers ou d'entreprises feront à leur correspondants l'affront d'une missive de deuxième classe. Par contre le renchérissement va certainement favoriser les envois non physiques, par télécopie ou modem.

Pour faire passer la pilule, on nous explique que le prix d'un envoi sera encore moins cher que celui pratiqué chez nos voisins et que le coût de la vie a augmenté de plus de 21% depuis 1984, date des dernières adaptations tarifaires. Il n'empêche que les hausses sont importantes: 70% pour une lettre que l'on souhaite voir distribuer le lendemain et 129% pour un imprimé «urgent» (notons que l'augmentation sera moindre pour les envois déposés en grande quantité). Le renchérissement est tout aussi brutal pour certains journaux (voir ci-

dessous). Au vu du déficit réalisé dans le transport des colis, on aurait aussi pu imaginer une hausse dans ce secteur; ce sont évidemment les maisons de vente par correspondance qui en auraient fait les frais...

L'impôt téléphone

Nous étions habitués, chaque année depuis 1976, à entendre au printemps l'annonce du bénéfice réalisé par les PTT l'année précédente et, depuis 1978, l'annonce de la somme versée à la caisse fédérale, pratique qui avait déjà cours jusqu'en 1969, année précédant une série de déficits. En douze ans, c'est ainsi près de deux milliards de contribution dont a bénéficié ouvertement la Confédération, ce qui représente une sorte d'impôt, justifié dans la mesure où la régie n'en paie pas d'autre et jouit d'un monopole. Plus discutable sont par contre les «prestations en faveur de l'économie générale», qui se sont montées en 1988 à 313 millions et à 346 millions en 1989. Par ce terme, on désigne les branches d'activité où les prestations sont volontairement facturées au-dessous de leur prix de revient, pour des raisons politiques. Il s'agit du transport des journaux et périodiques, des facilités accordée en matière de télématique au titre de l'aide à la presse, du service des cars postaux, des radiocommunications mobiles et du service des ondes courtes. Ainsi, en téléphonant, à l'étranger surtout, l'usager paie une sorte d'impôt affecté à la presse, aux transports publics ou à un réseau de communication utile en cas de crise.

S'il est normal que ces missions soient